COMPTABLE / COMPTABLE TAXATEUR

FICHE MÉTIER

LE NOTARIAT, POURQUOI PAS VOUS ?

- **Une profession ouverte sur le monde et tournée vers l'avenir**

Les notaires et collaborateurs sont au cœur de la société et témoins de ses évolutions. Ils accompagnent les citoyens dans leurs projets de vie (famille, immobilier, entreprise, patrimoine...).

- **Un métier humain qui fait sens**

Tous les jours, ils reçoivent une pluralité de clients et abordent avec eux des sujets très personnels, de manière impartiale et avec humanité. Chaque situation est unique. Chaque conseil est personnalisé. Dans le notariat, on fait du sur mesure !

- **La RSE au cœur des enjeux du notariat**

Le notariat véhicule des valeurs de partage, de protection et de solidarité. Il s'engage dans une responsabilité sociétale afin d'agir pour la paix au cœur de la société.

NOTAIRE & BRETON | Notaires de France

FONCTION ET RÔLE

En charge de la gestion économique et comptable, le (la) comptable occupe un poste "clé" au sein de l'office notarial. Ses missions sont variées :

- tenue de la comptabilité générale dans toutes ses dimensions : comptabilité clients, fournisseurs...
- taxation des actes notariés et prestations notariales : établissement ou vérification de la facturation des actes, du calcul des impôts et taxes des actes, préparation des imprimés fiscaux...
- gestion sociale et des ressources humaines : établissement des contrats de travail du personnel, bulletins de salaires...

Le comptable taxateur est spécialisé dans la taxe des actes et des prestations notariées. En relation directe avec tous les membres de l'office notarial, ce poste exige une bonne connaissance des actes tant au niveau juridique que fiscal.

Compétences et qualités requises :

- Rigueur,
- Sens de l'organisation
- Discrétion (secret professionnel)
- Compétences juridiques
- Compétences comptables
- Maîtrise des outils informatiques comptables et bureautiques

Formation

Pour être comptable, il faut être titulaire d'un diplôme de comptabilité de niveau bac + 2 :

1 **BTS NOTARIAT**

2 **BTS DE COMPTABILITÉ OU ÉQUIVALENT**

Perspectives d'évolution

En fonction de la formation initiale, des compétences, de l'expérience et des besoins de l'office notarial, un comptable pourra se spécialiser pour devenir comptable taxateur ou avoir la responsabilité du service comptable au sein d'un office notarial important.

A savoir

Pour être comptable taxateur : le titulaire du BTS comptabilité (ou d'un diplôme équivalent) doit effectuer une formation spécifique au sein de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) d'une année et obtient, après réussite aux examens, une attestation de suivi d'enseignement spécialisé en comptabilité notariale et taxes des actes notariés.
Il devra ensuite obtenir un Certificat de comptable-taxateur :

- **soit par évaluation certificative** réalisée au terme d'un parcours de formation, mené dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

- **soit par capitalisation de modules,** suivis dans le cadre de plan de formation, des périodes de professionnalisation ou du DIF.

- **soit par Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE).

Certaines universités proposent une Licence Professionnelle Comptable Taxateur accessibles aux titulaires d'un Bac +2 (BTS notariat notamment), avec réalisation d'un stage dans un office notarial (16 semaines).

PROCESS iBLUE © › www.process-blue.com › RCS Vannes B 381 564 913